

## Ligne directrice sur les voyages d'affaires – Nouveaux taux pour 2015

Le Conseil mixte de NAV CANADA (CMNC) est heureux d'annoncer les nouveaux taux de la *Ligne directrice sur les voyages d'affaires* en vigueur pour 2015.

### Taux de kilométrage\* (*Ligne directrice sur les voyages d'affaires* – Annexe B)

Région	Taux à la demande du voyageur	Taux à la demande de l'employeur
Alb., Sask., Man.	15,5	48,5
N.-B., N.-É., Î.-P.-E.	16,5	51
C.-B., Ont.	16,5	54
T.-N.-L., Qc	17	53
T.-N.-O., Yn, Nunavut	25,5	63,5

\*Les taux de kilométrage sont exprimés en cents par kilomètre.

### Repas et indemnités (*Ligne directrice sur les voyages d'affaires* – Annexe C)

Indemnité	Taux quotidien
<b>Indemnité mixte de repas et faux frais</b>	
Commercial	94,00 \$ (108,10 \$)
<b>Indemnité de repas</b>	
Petit déjeuner	23,00 \$ (26,45 \$)
Déjeuner	23,00 \$ (26,45 \$)
Dîner	41,00 \$ (47,15 \$)
<b>Indemnité de faux frais</b>	
Commercial	7,00 \$ (8,05 \$)
<b>Indemnité de déplacements prolongés</b>	
Indemnité mixte	87,00 \$ (100,05 \$)
<b>Indemnité de transport – retour à la maison la fin de semaine</b>	
Fin de semaine de deux jours	288,00 \$ (331,20 \$)
Fin de semaine de trois jours	432,00 \$ (496,80 \$)
Fin de semaine de quatre jours	576,00 \$ (662,40 \$)
<b>Indemnité d'hébergement</b>	
Particulier/compagnie/institutionnel	50,00 \$ (50,00 \$)

Les indemnités de voyage admissibles sont les suivantes pour des voyages effectués au Canada.\* (Les taux entre parenthèses s'appliquent uniquement aux NT, au YT et au NU) :

\*Les taux applicables aux États-Unis sont identiques à ceux du Canada, mais ils sont versés en devises américaines. Pour les voyages aux États-Unis, les taux entre parenthèses s'appliquent seulement à l'Alaska.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la *Ligne directrice sur les voyages d'affaires* dans le site Web du CMNC à <http://ncjc.ca/homeef.html>.